



# Appel à Grève et Manifestation

## le Jeudi 31 Janvier 2013

### Journée d'action dans la Fonction Publique, mais pas seulement, les salariés du Privé comme les fonctionnaires, sont attaqués.

Les mesures agressives mettant à mal les droits de l'ensemble des salariés et de la population, votées par l'ancien gouvernement, ne sont en rien remises en cause par le pouvoir actuel, bien au contraire. L'Exécutif aux commandes n'a pas l'intention de revenir sur l'ensemble des lois qui liquident les fonctionnaires et la Fonction Publique (RGPP), qui déstabilisent complètement l'organisation et la qualité des soins (Loi HPST), qui fragilisent les retraités et les chômeurs (réformes des retraites et de l'assurance chômage), qui précarisent les salariés (SMIC non revalorisé), qui affaiblissent les travailleurs en arrêt maladie (journée de carence supplémentaire dans le Privé et instauration dans le public), qui mettent à mal la Sécurité Sociale (plus de cotisations pour la famille). Nous en oublions sûrement tant les dix dernières années ont été synonymes de régression sociale pour les citoyens de ce pays. Seule la bourgeoisie et le patronat ont été les gagnants de cette période.

Certains auraient pu penser qu'avec un changement de majorité, les choses pouvaient changer et que la classe ouvrière aurait enfin des mesures pouvant apporter un bien-être au quotidien. **Il n'en est rien. Des milliers de licenciements par mois et pas une mesure pour contraindre le patronat à des alternatives demandées par les salariés.**

**Rien sur les salaires et la Sécurité Sociale.** La participation d'une délégation de dix ministres aux Universités d'été du MEDEF qui peut être interprétée comme une provocation vis-à-vis de la classe ouvrière. Un rapport Gallois sur la compétitivité et la crise qui intervient pendant les négociations avec le patronat sur la dite «sécurisation de l'emploi». La CGT exige, avec les salariés, l'arrêt immédiat de ces dispositions et l'instauration d'une vraie politique salariale et sociale.

La fin des négociations le 11 janvier par l'Accord National Interprofessionnel sur la «sécurisation de l'emploi», provoque une joie jamais égalée dans le patronat et se révèle une trahison sans précédent pour les travailleurs.

**Difficile de faire pire en matière de désinformation, donner l'illusion à la population que l'accord «scélérat» signé entre CFDT, CFTC et CGC et le patronat serait bénéfique à l'emploi des salariés, c'est là un exercice indigne d'une presse dite «libre» dans un pays dit «démocratique».**

**C'est pourtant ce que nous avons tous vécu.**

Le Ministre de l'Emploi se félicite et milite pour une application rapide d'une loi sans aucune modification par rapport à l'accord. De quoi satisfaire et répondre aux attentes du patronat. C'est vrai que les promesses de la campagne sont loin derrière ! Et que depuis, le MEDEF a transmis sa «feuille de route». !

#### Contenu de l'accord

##### ● Trahison

**PRECARITE** : accentuée avec une taxe sur les CDD « courts », pas sur les contrats « intérim ». Le MEDEF estime la taxe à 110 millions d'euros ! Et à 155 millions d'euros les exonérations de cotisations sociales obtenues. Résultat : + 45 millions d'euros dans la caisse ! Et une augmentation de la précarité.

##### ● Trahison

**TEMPS PARTIEL** : désormais « flexible », annualisé avec des négociations à préciser dans les futures négociations sur les conventions collectives.

##### ● Trahison

**CONTRAT A DUREE INDETERMINEE** mis en brèche. Création de contrats « intermittents » avec les périodes, au gré des directions, de travail ou de non travail et un « lissage » annuel des salaires.

##### ● Trahison

**MOBILITE INTERNE A L'INTERIEUR DE L'ENTREPRISE** obligatoire pour réorganisation ou licenciement pour cause « personnelle » : changement de poste, d'établissement en mettant en cause la vie familiale et associative ...etc, et les droits de recours en justice réduits.

##### ● Trahison

**DES ACCORDS DITS DE «COMPETITIVITE» ET MAINTIEN» DE L'EMPLOI**, permettraient de baisser les salaires et moduler les heures de travail (plus ou moins) pendant une période pouvant aller jusqu'à 2 années. Si refus, c'est le licenciement pour cause réelle et sérieuse.

● **Trahison**

Les «boucliers» que constituent les instances représentatives du personnel garantissaient les droits de défense des salariés. Demain, un accord d'entreprise pourra y déroger, facilitant la tâche au patron pour les licenciements. Il ne s'agit plus de « s'opposer » à des licenciements boursiers mais de les autoriser par un «accord syndical». Un plan de licenciement collectif sera réputé « homologué », donc accepté, si l'Inspection du Travail n'a pas répondu dans les 21 jours !! C'est la fin du rôle économique des IRP.

● **Trahison**

Recours au Tribunal des Prud'hommes : un salarié disposait de 5 ans pour contester des faits. Ce sera 2 ans au lieu de 5 et il n'est plus question de demander réparation au-delà de 3 ans.

● **Pour Justifier ces trahisons**

Les signataires avancent la création d'une mutuelle obligatoire avec paiement à 50 % par l'employeur.

→ **Tromperie**

La base des garanties est si «insignifiante» que le salarié devra payer 50 % de ce dispositif et continuer à se payer le niveau de couverture santé complémentaire indispensable pour lui et sa famille. Les assurances privées sont seules à y gagner et c'est la mort annoncée la Sécurité Sociale.

→ **Un compte personnel de formation**

Rien de nouveau, c'est le DIF à 20 h/an cumulable sur 6 ans et transférable en cas de «mobilité volontaire». Quelle révolution !!

**DROITS INDIVIDUELS, DROITS COLLECTIFS ET DROITS DE RECOURS SONT ATTAQUÉS PAR UN ACCORD SCÉLÉRAT, EN DESSOUS DES CONVENTIONS COLLECTIVES ET DU CODE DU TRAVAIL, QUI S'ATTAQUERA A UN MOMENT OU UN AUTRE, AUX STATUTS DE LA FONCTION PUBLIQUE, SIGNÉ PAR DES SYNDICATS MINORITAIRES !**

**L'Union Départementale CGT du Cher  
Rassemblement le 31 janvier 2013,  
à 10 h 30, place Séraucourt,**

**pour le dépôt d'une motion en Préfecture du Cher à 11 h 30.**

**Un préavis de grève d'une heure pouvant aller jusqu'à 24 heures à été déposé**

✂ \_\_\_\_\_

**Bulletin d'adhésion**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_



**Union départementale C.G.T du Cher,  
8, place Malus, 18.000 Bourges.  
Tél 02 48 21 24 79 - Mail cgt.ud.cher@wanadoo.fr**